

ANNEXE

PROJET DE SERVICE

Le SISTBP a élaboré son projet de service pluriannuel, ainsi que son annexe, en lien avec la commission médico-technique, conformément à ses missions réglementaires. Cette annexe a ensuite été transmise à la commission de contrôle pour vérification à la date du 23 octobre 2025, avant d'obtenir la validation formelle du conseil d'administration en date du 23 octobre 2025, actant ainsi son adoption officielle et sa mise en œuvre.

Ce projet de service s'inscrit en cohérence avec le CPOM conclu avec l'autorité administrative et la sécurité sociale.

Dans une démarche d'amélioration continue orientée qualité, le service a intégré les exigences de la certification SPEC 2217, gage de la qualité et de la fiabilité des prestations en santé au travail. Cette certification renforce la confiance des entreprises adhérentes en attestant du respect de critères rigoureux en matière de gestion, de compétences et de résultats. Le SISTBP est actuellement engagé dans la mise en œuvre de la certification SPEC 2217 – niveau 1.

La certification SPEC 2217 est un référentiel métier conçu pour les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises en France.

Il formalise ses exigences au travers de l'offre socle :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

L'objectif étant de garantir la qualité, l'efficacité et la conformité des services offerts aux entreprises et à leurs salariés.

La certification couvre un socle commun d'exigences transversales : ressources humaines, organisation, protection des données, systèmes d'information,...

Trois niveaux successifs de certification :

- Niveau 1 : engagement initial, mise en œuvre des moyens humains et organisationnels (validité 2 ans, non renouvelable)
- Niveau 2 : conformité partielle avec objectifs définis par le SPSTI selon indicateurs obligatoires (validité 3 ans, non renouvelable)
- Niveau 3 : conformité totale à toutes les exigences du référentiel, niveau final de certification (validité 5 ans, renouvelable)

Cette dynamique collective garantit la cohérence entre les orientations stratégiques, la conformité réglementaire et la prise en compte des besoins des adhérents, tout en plaçant la commission médico-technique au cœur du pilotage du service.

L'annexe du projet de service a pour vocation de préciser les ajustements nécessaires afin d'assurer la conformité du dispositif avec les exigences de la certification SPEC 2217.

Le service accorde une attention particulière aux principes d'équité de traitement et d'égalité entre les entreprises adhérentes. Pour garantir le respect de ces valeurs, un mode de calcul a été instauré afin d'identifier les demandes susceptibles de mobiliser de manière disproportionnée les ressources du service ou de ne pas relever du socle commun des prestations définies.

Afin d'identifier d'éventuelles demandes disproportionnées, le service vérifie que le temps alloué à chaque entreprise reste proportionnel **à son poids dans l'effectif total des salariés suivis**, en comparant le ratio effectif de l'entreprise / effectif total au temps consacré par l'équipe pluridisciplinaire à cette entreprise.

Ce dispositif vise à assurer un traitement équitable et équilibré pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille.

Dans le cadre du projet de service, le SISTBP s'engage également à prendre en considération les ressources internes des entreprises en matière de santé, sécurité au travail et prévention des

risques professionnels. Cette approche permet d'adapter l'accompagnement proposé tout en maintenant une équité réelle dans la prise en charge des besoins des adhérents.

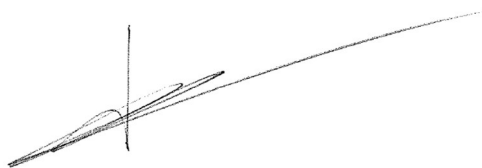
À ce jour, le service ne propose pas d'offres complémentaires. Toutefois, si le SISTBP venait à en développer à l'avenir, des indicateurs seront instaurés afin de distinguer, au sein des recettes financières, la part issue de la cotisation de celle provenant des offres complémentaires.

Le projet de service et son annexe sont consultables sur le site internet du SISTBP

Président,
F. Thomasse

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Directeur
S. Doley

A handwritten signature in dark ink, consisting of a few sharp, angular strokes and a long, thin horizontal line extending to the right.